## UC! SO: Risques Professionnels

Lors du Comité Social et Economique du mois de février sur les DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), la CFDT a émis un avis motivé en formulant des vœux. La Direction UCI Sud-Ouest a répondu favorablement à ces derniers.

## Voici le détail :

Vou 1 : Les élus Cㅍ․ ${ }^{\text {D }}$ du CSE DOGSO préconisent activement la mise en place de mesures préventives ciblées pour atténuer les conflits internes, incluant les tensions interpersonnelles et les relations parfois délicates entre managers et employés, notamment en identifiant spécifiquement le risque « violence interne ».

La réponse de la Direction :

- Les risques professionnels chez Orange incluent les violences externes et internes, évaluées respectivement dans les facteurs de risque "Exigences émotionnelles" et "Rapports sociaux et relations de travail".
- Ces évaluations sont intégrées à la partie RPS des DUERP. Une mesure de prévention clé est la formation proposée dans le cadre du PAPRIPACT "Prévenir et Gérer les Situations Difficiles".

Vœu 2 : Les élus C큐T du CSE DOGSO expriment le souhait de détailler les actions spécifiques entreprises pour prévenir les risques de violences liés à l'évènementiel auxquels pourraient être exposés nos techniciens lors d’évènement dit « sensible ».
La réponse de la Direction :

- Le risque d'agression pour un projet événementiel ne devrait pas être noté dans le DUERP de l'entité du salarié car il dépend de la participation à ce projet, comme pour les JO l'été prochain.
- Orange Events a confirmé que les mesures de prévention des risques physiques sur les sites olympiques sont prises en compte, notamment une exposition accrue à certains risques (comme les chutes de hauteur) lors du montage ou démontage des installations télécom.
- Les plans de prévention pour Paris 2024 incluent des mesures pour prévenir le risque d'agression, telles que rester neutre en cas de confrontation, appeler les secours si nécessaire, et des consignes de vigilance sur le port des accréditations pour ne pas attirer l'attention, ainsi qu'un prestataire de services de sécurité intégré.


## UC! SO: Risques Professionnels

Vœu 3 : Les élus C:्̄DT du CSE DOGSO recommandent l'intégration d'une évaluation des risques climatiques, en particulier sur l'impact des dommages causés par les phénomènes météorologiques en rapport avec l'exercice du métier des équipes techniques.

La réponse de la Direction :
Les impacts des phénomènes météorologiques et aléas climatiques sont pris en compte dans le Document Unique pour plusieurs risques:

- Risque routier : Déplacements en véhicule lors d'événements météorologiques (tempêtes, neige, verglas) avec alertes par mail ou SMS. L'entreprise peut demander aux salariés de rentrer chez eux en cas d'alerte.

- Risque ambiance thermique : Exposition au froid ou à la chaleur sur le chantier, avec des moyens de maîtrise tels que les Plans Canicule et 5'Sécu 2023-20 Canicule. Activation de plans grand froid ou chaleur en cas de températures extrêmes.
- Risque Incendie : Interventions près d'incendies avec risques liés aux fumées et aux suies. Sensibilisation au risque thermique toute l'année avec des consignes de sécurité diffusées en début de période et des conseils pour s'hydrater suffisamment.

Ces mesures incluent des actions telles que la mise à disposition de moyens isothermes, l'achat de bouteilles d'eau et des ajustements d'horaires si possible.

> Pour la C: $=$ DT, défendre vos droits: une nécessité, vous accompagner: notre volonté.

